UNSA Éducation – Académie de Poitiers
SE-Unsa – Académie de Poitiers

À l'attention de Monsieur le Recteur de l'académie de Poitiers

Objet : formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et passation des questionnaires auprès des élèves, des modalités de mise en œuvre inacceptables

Monsieur le Recteur,

L'UNSA Éducation et le SE-Unsa de l'académie de Poitiers souhaitent vous faire part de leur profonde inquiétude et de leur désaccord concernant les modalités de déploiement de la formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), ainsi que celles relatives à la passation des questionnaires destinés aux élèves de grande section de maternelle au CM2.

Nous tenons, en préambule, à réaffirmer notre engagement sans réserve dans la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants. La protection de l'enfance constitue une mission fondamentale du service public d'éducation. Elle exige des personnels formés, accompagnés et disposant de moyens adaptés à la gravité des situations auxquelles ils peuvent être confrontés.

Une formation qui ne peut se résumer à trois heures.

Dans le courrier adressé aux personnels de direction, il est indiqué que les directrices et directeurs d'école bénéficieront de trois heures de formation à réaliser d'ici décembre en plus de leurs heures de service. Encore une fois une formation à suivre dans l'urgence. Il est également prévu que ce soient les directrices et directeurs qui assurent un temps de sensibilisation aux VSS à destination de l'équipe enseignante, dans le cadre d'un conseil des maîtres.
Nous dénonçons cette logique de formation en cascade, avec une nécessaire déperdition de l'information, ainsi que l'organisation d'une formation en dehors des obligations réglementaires de service (ORS).

Comment prétendre former sérieusement les personnels à des problématiques aussi complexes que le repérage des violences sexuelles, le recueil de la parole d'un enfant, la gestion des révélations ou les procédures de signalement dans un temps aussi contraint ?
Ces sujets nécessitent des connaissances spécifiques, une véritable expertise et des temps d'échange avec des professionnels qualifiés. Les directrices et directeurs d'école ne sont ni des psychologues, ni des personnels médico-sociaux, ni des spécialistes de la protection de l'enfance. Ils ne peuvent être placés dans une situation où ils devraient assumer seuls la responsabilité d'informer leurs collègues sur des questions aussi sensibles, les enjeux de santé publique sont trop importants pour faire l'économie d'une réelle formation.

Nous refusons que la formation continue des enseignants repose une nouvelle fois sur la bonne volonté des équipes et sur une organisation qui ne reconnaît ni la technicité des sujets abordés ni la charge de travail qu'elle engendre, au moment même où le SE-UNSA vient de déposer une alerte sociale pour dénoncer les conditions d'exercice et la charge de travail des directrices et des directeurs qui, rappelons-le, ne sont pas des personnels de direction ou des formateurs.

Des questionnaires dont la passation soulève de sérieuses interrogations :

Le courrier adressé aux écoles le 28 octobre 2026 reconnaît explicitement la nécessité d'associer un personnel médico-social ou psychologue de l'Éducation nationale afin de sécuriser la parole des élèves et leur prise en charge.

Il précise également qu'un protocole académique est encore en cours d'élaboration et invite les écoles à attendre sa communication avant toute passation.
Cette reconnaissance du caractère sensible du dispositif confirme nos inquiétudes : les conditions indispensables à sa mise en œuvre ne sont, à ce jour, pas réunies.

Comment envisager sereinement la passation de questionnaires portant sur des violences potentiellement subies par des enfants, parfois très jeunes, sans avoir préalablement garanti la présence effective de professionnels formés et disponibles ?

Comment assurer une réponse rapide et adaptée si plusieurs élèves révèlent simultanément des situations de violences ?

Comment protéger les enfants, mais aussi les personnels, lorsque les moyens médico-sociaux et psychologiques sont déjà insuffisants dans de nombreux secteurs de notre académie ?

Il ne suffit pas d'annoncer un accompagnement. Encore faut-il pouvoir en garantir la réalité dans chaque école, sur l'ensemble du territoire académique.

La passation de ces questionnaires ne saurait devenir une simple opération administrative supplémentaire. Elle peut entraîner des révélations graves, qui engagent la protection des enfants et nécessitent des réponses immédiates, coordonnées et professionnelles.

La parole des enfants ne peut être suscitée sans que les moyens de l'accueillir, de la protéger et d'y donner suite soient effectivement garantis.

Nos demandes :

Au regard de ces éléments, l'UNSA Éducation et le SE-Unsa de l'académie de Poitiers demandent :

1. La révision des modalités de formation aux VSS, afin que l'ensemble des personnels bénéficie d'une véritable formation assurée par des professionnels compétents, sans faire reposer sa mise en œuvre sur les seules directrices et directeurs d'école.
2. La garantie d'un temps de formation suffisant, identifié et reconnu dans les obligations de service, pour tous les agents en contact avec les élèves, permettant d'aborder sérieusement la prévention, le repérage, le recueil de la parole et les procédures de protection de l'enfance.
3. La suspension de toute passation des questionnaires tant que les conditions matérielles, humaines et institutionnelles ne sont pas effectivement garanties, notamment la disponibilité de personnels médico-sociaux ou psychologues de l'Éducation nationale.

La protection de l'enfance mérite mieux qu'une mise en œuvre dans l'urgence. Elle ne peut se satisfaire d'intentions, aussi légitimes soient-elles, sans garanties opérationnelles.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour l'UNSA Éducation – Académie de Poitiers
Le Secrétaire régional adjoint académique



Pour le SE-Unsa – Académie de Poitiers
La Secrétaire académique

